



véhicule sans assurance

Par **Baradeizh**, le **18/03/2019** à **16:10**

Bonjour,

Dans l'entreprise de mon ami, un des salariés de l'entreprise a eu un accident de voiture lors d'un déplacement professionnel. Il est blessé et a fait deux autres victimes ... Sauf que nous venons d'apprendre que les véhicules ne sont plus assurés ... Que pourrait-il se passer dans ce cas ? Qui devraient poursuivre le salarié et les victimes ? Peut-être le gérant ?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **18/03/2019** à **17:33**

bonjour,

il appartient aux victimes de l'accident de se retourner contre le responsable de l'accident dans votre cas, le conducteur du véhicule responsable de l'accident.

vous n'indiquez pas à qui appartenait le véhicule.

salutations

Par **Chaber**, le **18/03/2019** à **17:52**

bonjour

qui est responsable?